



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 19 mars 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissements d'enseignement privés  
du premier degré sous contrat  
**Pour attribution**

## **AFFICHAGE** **OBLIGATOIRE**

### **Rectorat**

Division des établissements  
d'enseignement privés  
Service des établissements  
DEEP-2

Affaire suivie par  
Raphaël LEVESQUE  
T : 01 57 02 63 18

Mèl : [raphael.levesque@ac-creteil.fr](mailto:raphael.levesque@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

### **Circulaire n° 2019-033**

#### **Objet : stages de réussite pour les élèves de CM1 et CM2 dans les écoles primaires privées sous contrat**

Des sessions de remise à niveau sont organisées au cours des vacances scolaires de printemps et d'été. Ces stages de réussite sont proposés par les professeurs aux parents ou aux représentants légaux des élèves des classes de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques. Il convient, depuis 2017, que l'offre soit destinée en priorité aux élèves de CM2 afin de favoriser leur entrée au collège.

#### **I – Modalités de mise en place :**

Les stages ont lieu durant trois périodes de l'année, pendant les congés de printemps (1 semaine), la 1<sup>ère</sup> semaine des congés de juillet ou la dernière semaine des vacances d'été.

Chaque session dure 15 heures, à raison de 3 heures le matin. Toutefois, le stage de printemps ne pourra excéder 4 jours (le lundi 22 avril et le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 étant fériés). De fait, ne pourront être déclarées que 12 heures de service fait.

Ces stages sont assurés par des enseignants du premier degré volontaires, maîtres contractuels ou délégués auxiliaires, et rémunérés en HSE.

Un groupe, sous la responsabilité d'un seul enseignant, doit être compris entre 3 et 6 élèves. En cas de défection d'élèves préinscrits, il appartient au chef d'établissement de reconstituer des groupes d'élèves pour respecter cette consigne.

Je vous remercie de retourner les annexes A et B concernant les besoins de stages de votre établissement en indiquant précisément le nom et le niveau pour chacun des élèves.



**Aucune session de stage ne peut être mise en place sans notification de la part de la DEEP-2.**

Les heures non utilisées lors d'une session ne peuvent pas être reportées sur une autre session. Le stage doit donc être annulé et je vous remercie de m'en informer.

**II – Documents à retourner avant les stages :**

- **Annexe A** : Recueil des besoins pour les stages de remise à niveau printemps, à retourner avant le 05 avril 2019

- **Annexe B** : Recueil des besoins pour les stages de remise à niveau juillet et août, à retourner avant le 7 juin 2019

**III – Documents à retourner après service fait :**

- **Annexe C** : attestation de service fait de la session de printemps pour mise en paiement à remplir après chaque session : 1 par enseignant

- **Annexe D** : attestation de service fait de la session de juillet pour mise en paiement à remplir après chaque session : 1 par enseignant.

- **Annexe E** : attestation de service fait de la session d'août pour mise en paiement à remplir après chaque session : 1 par enseignant.

Ces annexes déterminent la mise en paiement des heures effectuées. Il est obligatoire qu'elles soient signées par le chef d'établissement et portent le cachet de l'établissement.

**Date limite de retour des attestations de service fait :**

-17 mai 2019 : session de printemps.

- 22 juillet 2019 : session de juillet.

- 20 septembre 2019 : session d'août.

Le non-respect de ces dates peut entraîner un retard dans la mise en paiement des HSE.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation  
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Julien MOISSETTE